



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2023-07-09

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Règlement intérieur valant convention d'occupation de la cathédrale – Concert de l'ensemble instrumental Provence Verdon - Mardi 4 juillet 2023

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition d'Antoine ROSSFELDER, professeur de l'école de musique intercommunale du Sisteronais-Buech – Communauté de Communes du Sisteronais - 17 rue de la Mission 04200 SISTERON

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner une autorisation pour l'occupation de la cathédrale Notre-Dame-des Pommiers pour l'organisation d'un concert le mardi 4 juillet 2023 à 20 heures 30.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le règlement intérieur valant convention d'occupation de la cathédrale Notre-Dame-des Pommiers pour le concert organisé par monsieur Antoine ROSSFELDER, cité ci-dessus devant avoir lieu le mardi 4 juillet 2023 à 17 heures 30.

ARTICLE 2 : La mise à disposition est gratuite.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et monsieur Antoine Rossfelder, cité ci-dessus.

Fait à Sisteron, le 23 juin 2023

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**